



Extrait du registre des d du Conseil Municipal jeudi 29 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 031-213100662-20251029-DEL2025079-DE

06 NOV. 2025



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 29 octobre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le mercredi 24 octobre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE - Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Mylène MONCERET - Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Monsieur Benoit MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER

Absents :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, , Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27.
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 3

2025 - 079 – RESSOURCES HUMAINES : Actualisation du tableau des effectifs Cuisine Centrale

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 23	Abstentions : 7	Exprimés : 23	Pour : 16	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée de porter des modifications au tableau des effectifs permanents de la cuisine centrale.

Il s'agit de la suppression d'un poste non pourvu, à temps complets, 35h, ci-dessous :

- 1 postes d'Adjoint technique territorial,

Monsieur le Maire propose donc de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Emplois actuels	Modifications	Emplois au 01/10/2025
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial principal	35	2		2
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	35	3	-1	2
TOTAL				8		7

À titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique), un contractuel peut être recruté sur ces postes si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que modifié ci-dessus.
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire,

Cédric MAUREL



[Handwritten signature in blue ink]